

M. TUPPER : C'est en 1874 que M. Mackenzie l'a construit.

M. McMULLEN : Dans tous les cas, ce n'est pas sous le gouvernement-Mackenzie que le chemin de fer de l'embranchement de Pictou a été construit, uniquement pour faire élire mon honorable ami et en faire un ministre de la Couronne. On a fait dépenser au pays près d'un demi million de piastres pour construire deux lignes de chemin de fer qui aboutissent au même point, et cela, pour assurer à mon honorable ami un siège en parlement. Dans le comté de Pictou, on a bâti deux lignes pour le même chemin de fer, l'Intercolonial ; voilà ce que cela nous a coûté pour faire de l'honorable député un ministre de la Couronne.

M. LANDERKIN : Le ministre dit que les bureaux de la douane de Pictou ont été construits en 1874. Voici un rapport qui a été soumis à la chambre par le gouvernement dont il est membre, dans lequel il est dit que les bureaux de la douane de Pictou ont coûté \$27,000 et qu'ils ont été commencés en 1872-73. Voulez-vous en face de cela retirer ce que vous avez dit ?

M. TUPPER : Je ferai observer à l'honorable député que la raison principale que M. Carmichael invoquait en 1882 pour engager les électeurs de Pictou à élire en lui un libéral pur et un partisan de M. Blake, c'était, comme il l'a dit le jour de la nomination, parce que le gouvernement-Mackenzie avait fait construire les bureaux de la douane. Je répète ici ce que ce monsieur disait alors et les honorables députés de la gauche m'accusent de dire une fausseté.

M. LANDERKIN : Je désire dire de suite que si M. Carmichael avait déclaré que le gouvernement de M. Mackenzie avait construit un hôpital de marine à cet endroit où c'était très nécessaire, il aurait eu parfaitement raison.

M. TUPPER : L'hôpital de marine n'a pas été construit du temps de M. Mackenzie. Il a été construit du temps du gouvernement conservateur.

M. LANDERKIN : Non ; l'honorable ministre est aussi loin que d'habitude de la vérité. Quand il discute des questions de chiffres avec moi, il ferait mieux de consulter les documents, car il est toujours dans le tort. L'hôpital de marine de Pictou a été construit en 1874-75 d'après ce document. Vous pouvez falsifier le document pour justifier vos paroles.

M. l'ORATEUR-SUPPLÉANT : A l'ordre ! L'honorable député ne doit pas dire que le gouvernement falsifie les documents.

M. LANDERKIN : Ce n'est pas moi, c'est le ministre de la marine qui dit cela. Il dit que ce rapport est faux, et que ce n'est pas le gouvernement-Mackenzie qui a construit cet hôpital de marine. Je n'en sais rien personnellement, mais je prends les chiffres, et si le ministre de la marine dit qu'ils sont faux, vous devriez lui demander de faire excuse.

M. TUPPER : L'hôpital de marine n'a été construit qu'en 1878.

M. O'BRIEN : Je crois que cette discussion est aussi inutile et inconvenante qu'elle peut l'être. Nous discutons des estimations que le gouvernement a adoptées comme l'a fait ses prédécesseurs, du moins au sujet de ces quelques items ; et se reprocher mutuellement d'avoir fait certaines dé-

pensés, n'est pas le moyen de discuter convenablement la question. Je crois que le crédit n'est pas très important, mais je désire que le gouvernement adopte un règlement au sujet de ces dépenses. S'il avait fait cela, nous n'aurions pas ces discussions, et on n'accuserait pas le gouvernement d'accorder des allocations dans un but de parti. S'il adoptait et s'il suivait un règlement juste et impartial, nous éviterions toutes ces récriminations, on ne prendrait pas le temps de la chambre inutilement, et le gouvernement aurait l'honneur de travailler pour le bien du pays. J'espère donc que cette discussion va cesser, et qu'à l'avenir, le gouvernement prendra la résolution de ne faire ces dépenses que d'une manière qui se recommande d'elle-même au bon sens de la chambre et du pays.

M. WATSON : Il y a une demi-heure, j'ai posé une question que je crois juste, et à laquelle je m'attends d'avoir une réponse avant que l'item soit adopté. A la dernière session, le parlement a adopté un règlement qui a été accepté par les ministres, et nous avons droit d'avoir des explications sur les raisons qui ont fait changer son opinion.

M. FOSTER : C'est parce que nous n'avons pas changé d'opinion que nous demandons ce crédit. Mon honorable ami était ici à la dernière session, et il a entendu son collègue que l'on cite ce soir comme un des députés libéraux des plus capables, faire un chaleureux plaidoyer en faveur de la construction d'un édifice public à Dartmouth. Il sait aussi bien que nous, que le gouvernement a mis un item dans les estimations, l'année dernière, pour la construction de cet édifice qui se trouve dans le comté que représentait alors l'honorable M. Jones ; et je ne crois pas que les honorables députés de la gauche puissent nous demander de répudier la promesse que nous avons faite aux gens de Dartmouth, après avoir déjà voté le montant nécessaire pour la construction d'un édifice public à cet endroit. Je sais que les honorables députés de l'opposition nous ont fortement critiqués pour n'avoir pas dépensé assez vite les crédits que nous avions mis dans les estimations, et de n'avoir pas rempli les promesses faites par ces crédits.

Mon honorable ami de Wellington-nord (M. McMullen) peut demander à la chambre de répudier ce qu'elle a fait l'année dernière, en se basant sur les représentations faites par son collègue qui occupait justement le siège qu'il occupe aujourd'hui ; mais nous n'avons pas changé d'opinion, et voilà pourquoi nous demandons ce crédit, confiants que la chambre l'accordera, vu les circonstances.

Quant au règlement adopté, je désirais sincèrement et honnêtement avoir des informations, et connaissant les vues larges de mon honorable ami de Wellington-nord, je lui ai demandé quel est le revenu minimum qui puisse justifier la construction d'un bureau de poste, et ce n'est pas inutilement que je lui ai posé cette question. La chambre a adopté une résolution, l'année dernière, et nous nous y conformons. Le gouvernement a pris en considération différentes classes de bureaux de poste et d'édifices publics, qu'il se propose de construire suivant les besoins de chaque localité. Il ne fera pas ce que j'ai traité d'extravagance dans le passé, c'est-à-dire des dépenses considérables pour des édifices publics à des endroits qui n'étaient pas importants, des dépenses qui ont été plus fortes qu'on ne croyait qu'elles seraient quand on a voté